



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Val-de-Travers

Antenne du Lycée Denis-de-Rougemont à Fleurier: le Conseil d'Etat confirme sa décision mais est prêt à relancer l'expérience l'an prochain

Dans le cadre de rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil d'Etat a accueilli le Conseil communal de Val-de-Travers mardi 22 mars 2011 au Château de Neuchâtel. Cette rencontre de travail avait pour objet d'examiner toutes les questions d'actualité concernant l'Etat et la région du Val-de-Travers. Concernant l'antenne du Lycée Denis-de-Rougemont à Fleurier, le Conseil d'Etat a confirmé sa décision de ne pas ouvrir une classe de 1^{ère} année en août 2011 mais s'est dit prêt à relancer cette expérience l'an prochain, en espérant que tout sera entrepris dans ce sens pour obtenir un nombre d'inscriptions suffisant.

Antenne du LDR à Fleurier

A la suite de la décision du Conseil d'Etat de ne pas ouvrir une classe de 1^{ère} année en août 2011 à l'antenne du lycée Denis-de-Rougemont (LDR) à Fleurier en raison des inscriptions trop peu nombreuses, l'Exécutif valloisien a demandé au Conseil d'Etat de surseoir à cette décision durant deux ans. A ses yeux, 12 inscriptions (dont trois doubles inscriptions) ne constituent pas un échec pour une offre nouvelle et il a insisté sur le fait que pour la première fois, des élèves extérieurs au Val-de-Travers avaient pris la décision de venir étudier dans la région. Le Conseil communal souhaitait profiter de cette période de "sursis" pour accentuer la promotion de l'antenne auprès des jeunes de la région et d'ailleurs, afin d'influencer le nombre d'inscriptions. Il s'engageait également à explorer de nouveaux débouchés de recrutement d'étudiants, hors du bassin cantonal. De surcroît, le Conseil communal de Val-de-Travers a proposé de participer financièrement, pour une période limitée, aux frais de lancement des nouvelles filières offertes sur le site valloisien. Le Conseil d'Etat a rappelé que le nouveau concept de formation a été proposé par l'Etat afin de pérenniser l'antenne du LDR qui enregistrait déjà des baisses d'effectifs. Il a rappelé aussi que la communication au sujet de l'ouverture de cette classe a été faite il y a déjà une année, suivie d'une promotion engagée par le Département de l'éducation, de la culture et des sports autour du projet, tant auprès des élèves que des parents et des milieux sportifs. Malgré ces efforts, le constat est que cette offre n'a pas eu les effets escomptés avec seulement sept inscriptions de Valloisiens et cinq pour la filière "sports-arts-études". Le Conseil d'Etat a relevé que 82,5% des élèves domiciliés au Val-de-Travers ont fait le choix d'étudier à Neuchâtel ou ont renoncé à poursuivre des études

académiques. Après en avoir rediscuté au sein du collège, le Conseil d'Etat a confirmé au Conseil communal de Val-de-Travers sa décision de ne pas ouvrir de classe pour la rentrée d'août 2011. Mais le Conseil d'Etat a insisté sur le fait qu'il est prêt à relancer cette expérience l'an prochain, assurant qu'il s'engageait à ouvrir à nouveau une classe si le nombre d'inscriptions devait être suffisant. Les deux autorités ont convenu qu'elles uniraient leurs efforts pour dispenser dès aujourd'hui une information circonstanciée auprès des élèves et des familles concernés, non seulement à Val-de-Travers mais également sur l'ensemble du territoire cantonal, afin d'obtenir un nombre d'inscriptions suffisant.

Résultats financiers et opérationnels de la fusion

Le Conseil communal de Val-de-Travers a présenté un état de situation des résultats de la fusion intervenue en 2008, relevant que la situation financière de la commune est aujourd'hui globalement saine, avec une réduction sensible de la dette. Une diminution des effectifs est constatée dans deux domaines suite à des restructurations, soit 4% pour le personnel administratif et 3,5% pour le personnel enseignant. Et le coefficient fiscal a été abaissé de 76,4 (moyenne 2008 des communes avant la fusion) à 72 (depuis la fusion). Mais malgré le dynamisme réjouissant de son tissu économique, la commune de Val-de-Travers continue à faire face à un appauvrissement de sa population et à une stagnation de la démographie, deux facteurs qui engendrent une baisse des recettes fiscales des personnes physiques. Le souhait de la commune est de réussir une progression démographique en s'appuyant sur le développement économique, de valoriser les potentiels locaux pour maintenir l'offre en services et sortir de l'ornière pour diminuer durablement sa dépendance à la solidarité extérieure.

De son côté, le Conseil d'Etat a encouragé la commune à redynamiser l'offre en habitat et le développement industriel. La réserve de terrains à bâtir est en effet importante au Val-de-Travers et la grande friche industrielle du site Dubied est à revaloriser. Le gouvernement cantonal a rappelé par ailleurs que le développement des régions passera par le développement du canton. L'Exécutif vallois a relevé que le Contrat région est un instrument utile au service du développement des fleurons industriels et de l'habitat.

Nouvelle organisation de la police du feu et financement du service d'ambulance

Le Conseil d'Etat a informé les autorités communales de Val-de-Travers des perspectives nouvelles concernant le Centre d'instruction de Couvet, que le Conseil d'Etat entend confier à l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP). Ce dernier est également appelé reprendre les missions en matière de défense contre les incendies assumées actuellement par l'Etat sur la base d'un contrat de prestations. L'ECAP deviendrait ainsi l'interlocuteur privilégié des communes. Ces dernières seront consultées sur ce projet de loi avant les vacances d'été. Le rapport sera soumis ensuite au Grand Conseil d'ici la fin de l'année. Le Conseil communal a salué la réforme en cours, d'autant plus que le potentiel est intéressant concernant la définition de concepts harmonisés en la matière.

Concernant le dossier "Ambulances", après l'accueil mitigé réservé par les Villes suite à la proposition du Conseil d'Etat de cantonaliser ce domaine, il a été convenu que, tout en confirmant la compétence des communes en la matière, les discussions entre les partenaires se poursuivraient afin d'harmoniser le niveau de sécurité sanitaire dans le canton en marge de la mise en place d'une centrale 144. A ce sujet, tant le Conseil d'Etat que le Conseil communal de Val-de-Travers se sont dits convaincus de l'important potentiel d'économies possible en optimisant la coordination entre les services d'ambulances. Dans cette attente, le Conseil communal a pris acte avec satisfaction que le Conseil d'Etat entendait renouveler son soutien financier au budget 2012.

HNe, site de Couvet

Le Conseil d'Etat a tenu à souligner qu'il tient à ce que des activités soient développées sur le site d'Hôpital neuchâtelois à Couvet. Il a rappelé en particulier sa volonté de pérenniser la plateforme santé mise en place et d'assurer la relève des médecins généralistes au Val-de-Travers. Parallèlement, le gouvernement a relevé le développement progressif du Centre de compétences cantonal en gériatrie. Ce projet nécessite toutefois encore des aménagements immobiliers sur le site de Couvet. La direction d'HNe doit évaluer et chiffrer ces investissements dans le cadre de son Plan stratégique, à l'instar des autres investissements prévus sur les différents sites d'HNe. Le Conseil communal a quant à lui relevé avec satisfaction que l'Etat tenait l'ensemble des engagements pris envers la région, ce qui contribue à restaurer la confiance de la population envers le système hospitalier et le site vallonnier.

Travaux H10

Le Conseil d'Etat a informé l'Exécutif vallonnier que les travaux se poursuivent pour ouvrir en 2014 le tunnel du Rutelin, soit 400 m de tunnel qui permettront d'éviter le "contour de la Mort". En outre, le Conseil d'Etat adressera prochainement au Grand Conseil une demande de crédit pour l'assainissement de cinq ouvrages, dont trois au Val-de-Travers et qui concernent le passage supérieur de la Tranchée-Verte à Boveresse, l'extrémité ouest du viaduc du Crêt-de-l'Anneau, à Travers, qui subit des tassements depuis de nombreuses années, et le Pont des Chèvres, construit au-dessus de l'Areuse à Fleurier. Quant au tunnel de la Clusette, une analyse est en cours concernant les travaux qui devront y être réalisés et qui nécessiteront l'investissement de plusieurs millions de francs.

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 67 00.

Pierre-Alain Rumley, président du Conseil communal de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 98.

Concernant l'antenne du LDR:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Claude-Alain Kleiner, vice-président du Conseil communal de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 96.

Neuchâtel et Val-de-Travers, le 25 mars 2011